



LE MOT DU MAIRE

L'engagement associatif

Aujourd'hui, plus que jamais l'engagement associatif est l'une, sinon la solution au maintien d'un équilibre social mis à mal par la situation économique.

L'engagement associatif c'est :

- Un "billet aller-retour", important pour ce que l'on apporte aux autres mais, tout autant pour ce que l'on y reçoit.

- Une adhésion à la sociabilité, ce comportement qui traduit l'envie de rechercher la compagnie de ses semblables, cette capacité à développer et entretenir des relations humaines sociales, civilisées, agréables.

- Un indicateur des liens que peuvent tisser entre eux des gens porteurs d'idéaux, de valeurs communes, qui s'investissent dans des actions au service des autres.

- L'antidote à la rupture du lien social, ce lien qui unit des individus entre eux et les conduit à établir des règles de "vivre ensemble" qui leur permettent de faire face aux difficultés.

- Une solution à la solitude et ses conséquences.

Les études conduites par des spécialistes démontrent tout ce que représente le monde associatif dans l'économie mais là n'est pas sa finalité. Il est surtout reconnu, apprécié, respecté grâce à l'engagement de ces bénévoles qui le font vivre, animés de cette volonté : être utile aux autres, et qui consacrent une partie de leur temps à l'atteinte de cet objectif au sein d'une, voire de plusieurs associations. Giromagny est "riche" d'associations composées de bénévoles, occasionnels et/ou permanents qui choisissent de se mettre au service des autres, afin de répondre au mieux à des besoins, voire des nécessités.

Par ce mot du maire, je veux, au nom des habitants de Giromagny, exprimer ma gratitude à nos associations qui, par leur diversité, la qualité des actions menées par toutes celles et tous ceux qui les font vivre, enrichissent et valorisent la réputation de notre ville : Giromagny, une ville où il fait bon vivre.

Jean LEFEVRE

MILLESIME 2013

Un grand Bravo à GIRO COIFF' et JLS SALORT, enseignes tenues respectivement par Séverine RICHERT et Jean-Louis SALORT qui sont les lauréats de la charte qualité Commerce Artisanat Services millésime 2013, charte décernée par la CCI du Territoire de Belfort. Cette charte est un des nombreux outils développés par la CCI pour améliorer le niveau de service à la clientèle et de faire savoir aux clients l'engagement de nos commerçants à leur offrir un accueil, un conseil et un service de qualité. L'obtention de cette distinction, qui est valable un an, repose sur 3 points clés : l'accueil, l'écoute et le conseil.

Elle se déroule en 5 étapes :

- Réalisation d'un pré-diagnostic,
- Visite d'un client mystère plus 2 appels téléphoniques surprise,
- Analyse et restitution des résultats,
- Apport d'une aide pédagogique personnalisée,
- Communication ciblée vers les clients : vitrophanie, articles de presse, publicité;

et se décline en 7 engagements :

- Accueillir les clients avec amabilité et courtoisie,
- Recevoir les clients dans un magasin propre et agréable,

- Ecouter et conseiller les clients en véritable professionnel,
- Présenter une vitrine originale et attrayante,
- Honorer les commandes des clients et les délais de livraison,
- Afficher et respecter les horaires d'ouverture,
- Accepter les choix et les réclamations des clients.

Ces 7 engagements sont vérifiés selon un référentiel de 73 points très précis. La grille d'évaluation permet de mettre en évidence 4 thèmes principaux, la charte ne pouvant être obtenue que si chaque thème obtient une note égale ou supérieure à 8/10 !

Notre commune félicite chaleureusement l'ensemble des personnels de ces 2 salons de coiffure qui sont pleinement partie prenante de cette démarche.

Tous les artisans et commerçants du canton sont vivement encouragés à participer à cette action qui s'inscrit dans la démarche globale de soutien au commerce et à l'artisanat local voulu par la Ville de Giromagny.

Nous félicitons au passage également les autres "Chartés" de la Communauté de Communes : Le garage DELAPORTE à Le-puix-Gy et le garage LAMIELLE à Chauv.

Thierry STEJNBAUER



CONSEIL DU 11 FEVRIER

14 conseillers sont présent et 1 est représenté pour cette séance, convoquée par le maire Jean LEFEVRE, qui comporte 6 points à l'ordre du jour, essentiellement tournés vers des questions financières.

En introduction Jacques COLIN, premier adjoint, présente les grands dossiers d'aménagements prévus au cours de l'année 2013, tels qu'ils ressortent des longues études de défini-

tion effectuées tout au long de l'année 2012. Ces dossiers portent sur le faubourg de France, la rue des Casernes et le parc du Paradis des Loups. Compte tenu de leur importance ils ont fait l'objet d'un découpage en plusieurs phases et ce sont les arbitrages budgétaires qui décideront prochainement de l'engagement de chacune des tranches. Par ailleurs les actions de concertation et de définition des détails se poursuivront encore jusqu'au lancement des appels d'offre vers les entreprises.

L'aménagement de l'axe rue saint Pierre - rue des Casernes interviendra en accompagnement de la construction du centre socioculturel et sportif de la CCHS ; il est destiné à permettre une circulation apaisée des automobiles ainsi qu'un cheminement des piétons et cyclistes en toute sécurité en lien avec le centre ville et le parc du Paradis des Loups. L'aménagement du faubourg de France est destiné à ralentir la vitesse des automobilistes et à sécuriser la circulation des piétons. Le parc du Paradis des Loups sera à la fois un espace de détente et de jeux pour les enfants, un prolongement des installations du centre socioculturel et un passage piétonnier facilitant les déplacements au centre ville dans un cadre agréable.

Sur la base de cette introduction, les 5 premiers points à l'ordre du jour consistent à approuver des demandes de subventions pour ces divers équipements. Le Conseil approuve à l'unanimité une demande de 100 000 € au titre de la DETR (Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux) pour la première phase des rues Saint Pierre et des Casernes, une demande de 100 000 € au titre de la DETR pour la première phase du faubourg de France, une demande de 40 000 € au titre de l'enveloppe parlementaire pour le faubourg de France, une demande de 50 000 € au titre de l'enveloppe parlementaire pour les rues Saint Pierre et des Casernes, une demande de 10 000 € pour le Parc du Paradis des Loups au titre de l'enveloppe sénatoriale et enfin une demande de subvention au taux maximal auprès du Conseil général pour chacun des 3 dossiers.

Le dernier point concerne une demande de garantie d'emprunt formulée par Territoire Habitat. Cet emprunt de 320 000 € auprès de la caisse des Dépôts et Consignations est destiné à financer des travaux de rénovation de 32 logements au Quartier des Vosges. A l'unanimité le Conseil autorise le maire à apporter la garantie communale lors de l'établissement du contrat de prêt.

Christian CODDET

CONSEIL CCHS DU 11 FEVRIER

21 conseillers sont présents et 2 sont représentés lors de cette séance, convoquée par le Président Daniel ROTH, qui comporte 8 points à l'ordre du jour. Cependant un point est retiré de l'ordre du jour en raison du manque d'éléments pour statuer (Modification des statuts du Syndicat de la Zone d'Activité Multisites Nord) et un autre est rajouté en préambule.

Ce préambule concerne une motion de soutien à Michel GAIDOT, maire de Vessemont, lequel pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires suite à un procès verbal dressé à son encontre par les fonctionnaires de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) concernant un remblai effectué en zone humide. Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil unanime adresse une motion au procureur de la république dénonçant l'absence totale d'écoute et le manque de considération et de respect des fonctionnaires de l'ONEMA vis-à-vis d'un élu dévoué depuis 40 ans au service de sa commune.

Reprenant l'ordre du jour, à l'unanimité les conseillers décident **i)** de confier la mise en œuvre du service de médecine professionnelle au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (moyennant une participation s'élevant à 0,3% de la masse salariale) ; **ii)** d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 138 k€ au titre de la DETR (Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux) pour la réalisation des aménagements extérieurs du Pôle Social, Culturel et Sportif Intercommunal ; **iii)** de la mise en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 7997 €.

Le Conseil se penche ensuite sur la fixation des tarifs de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Suivant les recommandations de la commission pilotée par Raymond VIENNOT, qui s'est attachée à lisser l'évolution des pratiques antérieures de facturation à la personne vers la pratique nouvelle de facturation au service rendu, le Conseil décide à l'unanimité des tarifs suivants pour 2013 :

- 1) Part fixe annuelle d'accès au service : 56 € ;
- 2) Part fixe annuelle selon le volume du bac : 120 L/1 personne : 0 € ; 120 L : 57 € ; 180 L : 90 € ; 240 L : 150 € ; 360 L : 220 € ; 770 L : 400 € ;

3) Part variable selon le nombre de présentations du bac : 120 L : 2,70 € ; 180 L : 4,05 € ; 240 L : 5,40 € ; 360 L : 8,10 € ; 770 L : 17,00 €. Il est rappelé que les sommes recouvrées sont destinées à régler la facture du SICTOM qui s'élèvera en 2013 à plus de 800 000 € pour l'ensemble de la CCHS.

Ensuite, sur proposition du président, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes : 600 € aux "Amis de Schwabmünchen" pour l'accueil de jeunes ; 26 132,90 € à l'Ecole de musique selon la convention 2013 ; 135 559,10 € au Centre Socioculturel pour le soutien aux activités 2013 ; 800 € à "Transhumance et Traditions" pour l'organisation du salon "Les Trois Tours de Gueules" ; 3 480 € au Club sous-vosgien des Sentiers pour l'entretien des sentiers ; 1 000 € aux "Boit'chus" pour une manifestation de sensibilisation au don d'organes ; 50 000 € à la "Maison du Tourisme" selon la convention 2013.

En dernier point, suivant la proposition de Christian CODDET, délégué de la CCHS auprès du SMTC (Syndicat des Transports en Commun), le Président propose une modification des statuts de la Communauté afin d'intégrer la compétence « Installation et entretien des mobiliers urbains affectés au transport des voyageurs ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité ; elle ne deviendra effective qu'après délibération dans le même sens de chaque commune.

En fin de séance, le Conseil accueille des représentants de la chambre des métiers et de l'artisanat pour faire un point sur la situation de l'artisanat. 165 entreprises artisanales sont présentes sur le territoire de la CCHS dont 76 sur Giromagny. Deux problèmes potentiels sont soulignés, d'une part l'âge avancé de plus d'un tiers des responsables d'entreprises qui pourrait poser des problèmes de pérennité et d'autre part la proportion très élevée des nouvelles créations sous forme d'auto-entreprises dont l'avenir est très incertain. Le Président Paul GROSJEAN décline ensuite les actions prévues en 2013 dont notamment celles relatives à la valorisation de l'artisanat auprès des jeunes ainsi que celles prévues dans le cadre de la semaine nationale de l'artisanat.

Christian CODDET

B R E V E S

Bourse aux vélos

Une bourse aux vélos et accessoires est organisée le samedi 9 mars au local du club VTT, rue des Casernes. Dépôt le vendredi 8 de 18H30 à 20H00 et le samedi 9 de 8H30 à 10H00. Vente le samedi 9 de 10H00 à 17H00. Tous les types de vélos sont acceptés (route, VTT, ville, enfants). Renseignements au 06.33.30.98.81 ou au 03.84.29.32.15

Vide grenier

Un "vide-grenier" est organisé le dimanche 31 mars (Pâques) sur la place De Gaulle par l'USG-VTT avec buffet et buvette. Cette manifestation est réservée aux particuliers et la participation est fixée à 10 € le stand de 4 m. Inscriptions jusqu'au 25 mars au 06 72 77 12 52.

Tartiflette dansante

L'Association "Les enfants d'abord" propose une soirée tartiflette suivie d'une soirée dansante et costumée, le samedi 16 mars, à la salle communale de Le-puix-Gy. L'association œuvre pour financer des activités au sein de l'école primaire Joseph Lhomme. L'entrée est à 15 euros y compris l'apéritif, le dessert et le café; elle est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans (8 euros pour les enfants de 8 à 12 ans). Date limite de réservation : samedi 9 mars au 06 64 57 35 35.

Gymnastique

Marie-Françoise BONY nous rappelle la reprise de la gymnastique "équilibre" avec Armelle, le jeudi 7 mars à 15H45 en salle des fêtes de la mairie.

Christian CODDET

C O M M E U N A R B R E

Dans le cadre de son pôle thématique "arbres-bois-forêts", la médiathèque intercommunale d'Auxelles-Haut nous propose, après une inauguration fort réussie, des animations qui font vivre et mettent en valeur le fonds acquis dans ce domaine.

Les bénévoles de la médiathèque nous invitent ainsi (entrées libres), le 1^{er} mars à 20H30, à une conférence : « le bois, source d'énergie », à la salle des associations, avec la participation de M. Laurent, directeur de la maison régionale des énergies d'Héricourt, le dimanche 3 mars à 14H00, à une balade-découverte (2h30) de la forêt autour du village, en compagnie d'Arnaud

Folzer du Parc Naturel des Ballons des Vosges et le samedi 2 et le dimanche 3 mars (le lundi 4 mars pour les scolaires), à découvrir 3 expositions prêtées par la médiathèque départementale 70 et par le Parc Naturel des Ballons des Vosges : "Comme un arbre", "La forêt dans tous ses états" et "la forêt, une communauté vivante".

Et comme tout se termine toujours mieux autour d'une table, le nouveau chef du Coin de la Stolle propose aux gourmets un repas aux saveurs forestières, le samedi 2 mars, au soir, au prix de 12,50 euros. (Réservation au 03 84 29 05 05)

Jacques COLIN

R E U N I O N D E Q U A R T I E R

Le mercredi 13 février les habitants du faubourg de France étaient invités en mairie pour découvrir et donner leur avis sur la dernière mouture du projet d'aménagement de cette rue d'entrée dans notre ville.

Une quinzaine de citoyens ont répondu à l'invitation et ont pu prendre connaissance de tous les détails du plan d'aménagement présenté par Jacques COLIN.

Ce plan d'aménagement prévoit essentiellement la construction d'un trottoir sur tout le côté droit de la rue dans le sens de la montée, depuis la place du marché aux cochons jusqu'au cimetière. Des systèmes de ralentissement du trafic seront installés ainsi que des traversées sécurisées. Une partie des fossés sera busée et la récupération des eaux pluviales sera améliorée. L'éclairage sera également rénové. Les entrées de rues, la place Edouard Travers, la place du cimetière et le déplacement d'un calvaire ont été prévus mais seront vraisemblablement reportés dans

une 2^{ème} phase de travaux compte tenu des limites budgétaires. Une fois les travaux de bordures et de canalisations réalisés, le revêtement de la chaussée sera repris par le Conseil Général.

Rappelons que ce projet attendu de longue date a été rendu possible par le rachat et la destruction en 2009 de l'immeuble situé au N° 6 de la rue qui constituait un goulot d'étranglement et un obstacle à la visibilité pour la sortie de la rue des Carrières.

Le projet répondant dans ses grandes lignes aux attentes générales, les questions ont légitimement abordé le détail des aménagements au droit de chacune des propriétés riveraines. La situation des niveaux et des entrées étant toujours une question délicate à traiter, en particulier dans une rue en pente, les élus resteront à l'écoute des riverains pendant toute la phase des travaux afin d'aboutir à un résultat optimum.

Christian CODDET

L E S T R O I S T O U R S D E G U E U L E S



Le salon de peinture et de sculpture "Les trois tours de gueules", organisé pour sa 17^{ème} édition par l'association "Transhumance et Traditions", sous la houlette de son président Ralph DELAPORTE, a ouvert ses portes à la salle des fêtes le samedi 23 février et se poursuit jusqu'au dimanche 3 mars.

Aux côtés des tableaux de l'invitée d'honneur, Sophie DIETENBECK, on peut admirer des œuvres de Jo HELIOTROPE (premier prix du jury), Patrick GALL (2^{ème} prix), Raymond KISEL (3^{ème} prix), Colette ROULLIN, Michèle LUPORI, Valentina RIO-KONONOVA, André BAUMANN, Myriam LAMBERT, Eva FAWER, , Noëlle FAIVRE, Emile KRIEGER, Lucrezia IMPERIALE, Roland ZINCK, Jeannine ROLLAND, Vincent SILVERT, André HOBLINGRE, Hélène BARBERON-MILLE, Dominique LENTZ (prix de sculpture), Verana HARTNER, Claudia BUCHLER.

De l'enchantement, des couleurs, à voir, à revoir, à admirer et plus si affinité !

Christian CODDET

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers : 18

SAMU : 15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN MARS ...

Vendredi 1^{er} : # Salon de peinture et de sculpture "Les Trois Tours de Gueules" en salle des fêtes de 14H30 à 18H00 (jusqu'au dimanche 3) organisé par l'association Transhumance et Traditions.

Samedi 9 : # Conseil municipal d'adolescents à 9H30 ;

Bourse aux vélos, rue des Casernes, organisée par l'USG VTT (cf. détails de participation dans les "brèves").

Vendredi 15 : # Ouverture de la semaine nationale de l'artisanat (cf. l'article "journée de rêve").

Samedi 16 : # Soirée musicale au bar "La Civette" avec Navata (rock) ;

Tartiflette et soirée dansante et costumée à la salle de Lepuix-Gy à 19H00, organisée par l'association "Les enfants d'abord" au profit des activités de l'école Lhomme. Réservation obligatoire (cf. brèves).

Dimanche 17 : # Carnaval dans les rues à partir de 14H00.

Mardi 19 : # Cérémonie à la mémoire des morts en Afrique du nord à 18H15 au square du Souvenir.

Vendredi 22 : # Conseil Municipal à 19H00.

Mercredi 27 : # Audition des élèves de l'école de musique à 16H00 en salle des fêtes.

Dimanche 31 : # Vide grenier sur la place De Gaulle organisé par l'USG VTT (cf. détails de participation dans les "brèves").

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par AZ Imprimerie
N° 133 - Dépôt légal 03-2013

CARNIVAL

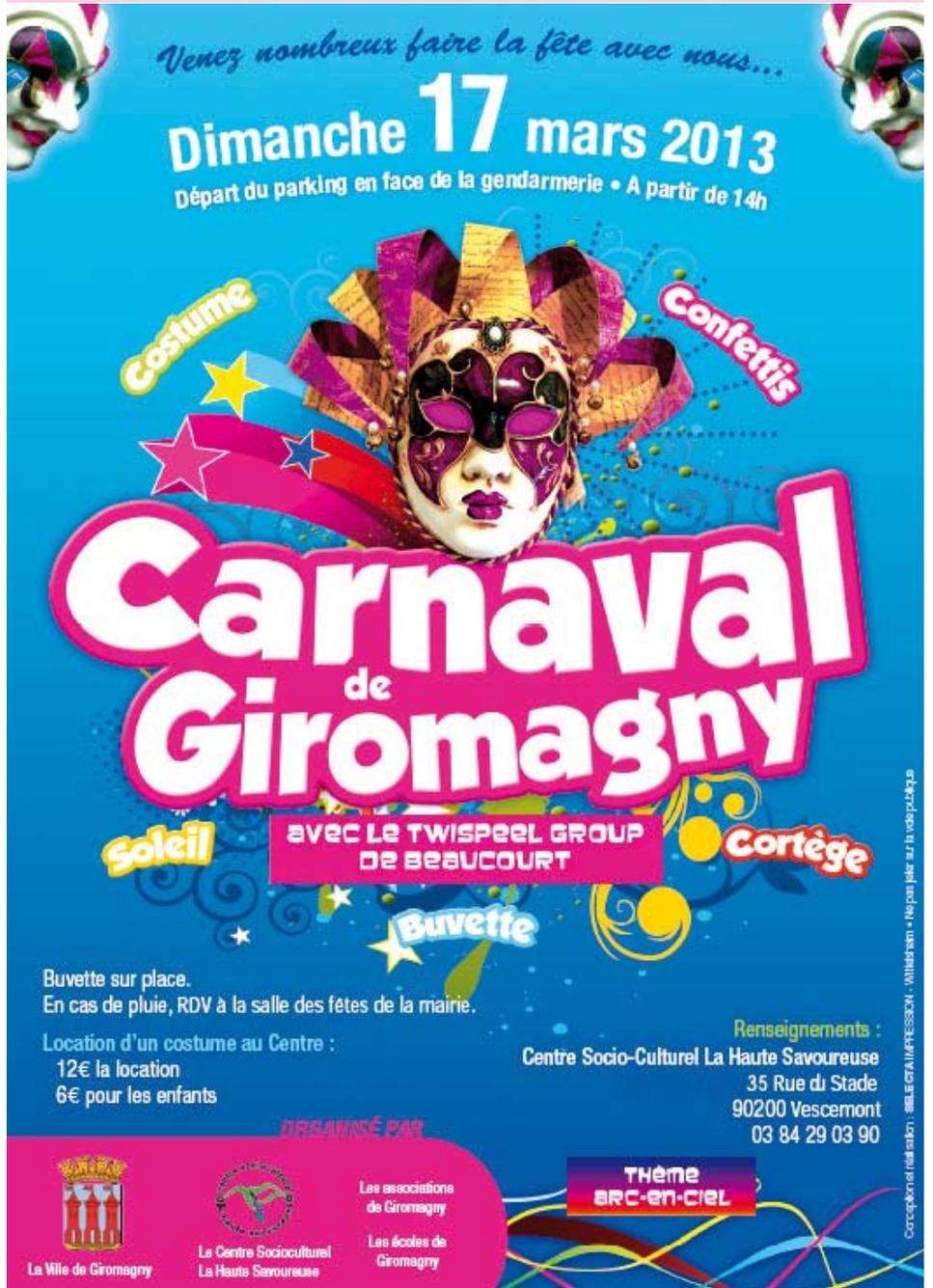
Le carnaval de Giromagny organisé par la commune et le centre socioculturel aura lieu le dimanche 17 mars. Le thème proposé "arc-en-ciel" est peu restrictif et laisse libre cours à toutes les folies.

Le rendez-vous est fixé sur la place face à la gendarmerie. Le cortège partira vers 14 heures pour le centre-ville, le quartier des Vosges, la maison de retraite Saint-Joseph et le parking de la mairie. Le bonhomme carnaval sera

brûlé selon la tradition. Un goûter sera offert aux enfants et les adultes pourront se désaltérer et se restaurer à la buvette installée sur le parking.

Cette année, le défilé du carnaval sera animé par le Twispeel Group, les majorettes de Beaucourt habillées en marquis pour l'occasion. S'il pleut, les carnavaliers sont invités à se retrouver à la salle des fêtes de la mairie.

Jacques COLIN



Venez nombreux faire la fête avec nous...

Dimanche 17 mars 2013
Départ du parking en face de la gendarmerie • A partir de 14h

Costume Confettis

Carnaval de Giromagny

AVEC LE TWISPEEL GROUP DE BEAUCOURT

soleil Buvette Cortège

Buvette sur place.
En cas de pluie, RDV à la salle des fêtes de la mairie.

Location d'un costume au Centre :
12€ la location
6€ pour les enfants

Renseignements :
Centre Socio-Culturel La Haute Savoureuse
35 Rue du Stade
90200 Vescemont
03 84 29 03 90

ORGANISÉ PAR

La Ville de Giromagny
Le Centre Socioculturel La Haute Savoureuse
Les associations de Giromagny
Les écoles de Giromagny

THÈME
ARC-EN-CIEL

Conception et réalisation : BELLE CMA IMPRESSION - WHISHRAM - Ne pas jeter sur la voie publique

UNE JOURNÉE DE RÊVE

Du 15 au 30 mars, dans le cadre de la semaine nationale de l'artisanat, les artisans du Territoire de Belfort ouvrent leur porte pour un grand jeu concours « gagnez une journée de rêve ». Cette opération est destinée à promouvoir et valoriser les métiers de l'artisanat.

Pour gagner cette "journée de rêve" dotée de nombreux cadeaux, rendez vous chez les artisans participant à l'opération (cf. affiches et liste sur www.cma-belfort.fr) et complétez simplement un bulletin de participation.

Christian CODDET